



DIRECTION DE LA DEMOCRATIE, DES CITOYEN.NE.S ET DES TERRITOIRES
Service de l'engagement citoyen et associatif

2025 DDCT 44– Subvention d'investissement (10 000 €) à l'association Yachad lauréate du Budget Participatif parisien en 2023.

**PROJET DE DELIBERATION
EXPOSE DES MOTIFS**

Le Budget Participatif de Paris permet aux habitants de proposer et de choisir des projets d'intérêt collectif pour améliorer leur cadre de vie. Chaque année, la Ville consacre une enveloppe conséquente à cette initiative. Lors de l'édition 2024, 121 projets ont été élus par les Parisiens, pour un montant total de près de 83 millions d'euros : Trois d'entre eux à l'échelle de Paris et 118 concernent des arrondissements spécifiques.

Au titre du budget participatif parisien du 14^{ème} arrondissement édition 2023, le projet « *La mutualisation, une nécessité et une évidence / Du matériel à partager pour les associations du 14ème* », porté par l'association Yachad, a été voté par les Parisiennes et les Parisiens. L'objectif principal du projet est **d'équiper l'association en matériel afin qu'elle puisse le mutualiser avec les autres associations du 14^e arrondissement**. Cette démarche favorise également :

- **Le renforcement de la coopération inter-associative**, en favorisant le partage des ressources et des compétences.
- **La création d'un lieu sécurisé de stockage**, accessible et adapté, pour centraliser le matériel et en faciliter l'utilisation partagée.
- **La promotion du lien avec les habitants et les bénéficiaires**, en rendant les activités associatives plus accessibles et visibles.

La mutualisation des ressources et des matériaux permettra aux associations de se concentrer sur le développement et la mise en œuvre des projets, et d'optimiser les ressources associatives dans une logique éco-responsable et économique.

En soutenant ce projet, la Ville contribuera à renforcer les **coopérations inter-associatives** dans l'arrondissement, en facilitant l'action des associations.

Le coût total du projet est estimé à 10 000 €. Ce montant comprend principalement l'achat de matériels d'équipements tels que des barnums, des tables et des chaises pliables.

Compte tenu de l'intérêt des missions de l'association il vous est proposé d'attribuer une subvention d'un montant total de 10 000 €.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris